



CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023
Sous la présidence de Mme Fabienne Forlani, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 25 septembre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Présentation d'un projet de centrale solaire participative
6. Préavis 2023.08 CC – Budget de la bourse communale pour l'année 2024
7. Communications des Commissions
8. Divers
9. Contre-appel

1. Appel

Il relève la présence de 36 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation du PV du 25 septembre 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil

- Le quatrième trimestre s'achève, merci de remettre vos feuilles de vacances.
- Les prochaines séances du Conseil communal seront les 19 février, 29 avril et 24 juin 2024.
- Une élection complémentaire sera organisée afin d'élire deux nouveaux Conseillers et les suppléants. Un tout-ménage sera bientôt envoyé.



4. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi :

- PACOM, le processus suit son cours et nous arrivons à la fin de la réflexion de la mise à l'enquête complémentaire qui sera déposée dès mi-janvier 2024. Le nouveau PACOM sera ensuite soumis en votation lors du Conseil du 24 juin 2024.
- Les réflexions sur la stratégie de densification des zones industrielles et artisanales du Gros de Vaud, dont notre zone en Gravey fait partie, continuent. Nous répondrons au postulat de Monsieur le Conseiller, Benoît Le Bocey dès que ce processus sera terminé et nous vous soumettrons cette stratégie lors du Conseil du mois d'avril ou du mois de juin 2024.
- La procédure judiciaire à l'encontre la décharge de la Vernette suit son cours et il faudra attendre encore plusieurs mois avant que la CDAP prenne sa décision.
- Le bancomat sera fermé au 31 décembre 2023. Des raisons de sécurité et de rentabilité ont été données par la banque Raiffeisen. La Municipalité a contacté d'autres banques et des prestataires de service privés pour trouver une solution afin de conserver un bancomat dans le village.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand :

- Le nouveau projet de JVG2 reste semblable au premier présenté mais en raison des coûts intercommunaux, nous avons dû le revoir. Les modifications apportées permettent une économie d'environ CHF 1'000'000.-.

Monsieur le Municipal, Claude Herren :

- Le chemin du Pontet sera fermé par du mobilier urbain.
- En raison des oppositions reçues lors de la mise à l'enquête de l'aménagement du chemin du Petit-Penthalaz, le projet a été stoppé et plusieurs éléments tels que sécuritaires ou de l'aménagement de la route de JVG seront pris en compte dans le prochain projet.
- L'aménagement de la place JVG est en réflexion, nous travaillons avec éo Architectes et Transitec.
- Si tout se passe comme prévu, nous vous transmettrons lors de la séance du mois de février un préavis sur l'aménagement du 30 km/h de nos routes communales.
- Le pont sur la Molombe doit être démonté et élargi car il est en mauvais état. Un montant de CHF 40'000,- a été mis au budget.
- Le canton demande que nous rejoignons le groupement forestier des Grands Bois, de notre district du Gros-de-Vaud, car nous sommes actuellement dans le groupement de Morges.
- La Municipalité vous recommande de tailler vos haies en cette période hivernale.

Madame la Municipale, Barbara Busigny :

- Il existe une hotline de la Centrale des solidarités qui a été mise en place par la Direction générale de la cohésion sociale et qui s'adresse à tous les habitants du canton de Vaud. Elle offre de l'écoute et des réponses à des questions très diverses liées par exemple à des situations de précarité financière et de dettes, de violence conjugale, de difficultés administratives ou d'isolement. Elle donne aussi des informations plus générales sur les prestations sociales et sanitaires existantes dans le canton de Vaud. Ce numéro sera mis sur le site de la commune.

Monsieur le Municipal, Juan-Carlos Hernandez :

- Les travaux de la laiterie avancent. Dès que les murs seront montés, je vous montrerai des photos.



5. Présentation d'un projet de centrale solaire participative

L'Association Court-circuit présente le projet. Voir annexe au PV.

Monsieur Le Conseiller, Loïc Bréa : Il y a une loi sur la consommation énergétique qui va sortir dans quelques années et qui autorisera, encouragera voire obligera les Gestionnaires du réseau de distribution d'énergie (GRD) à mettre à disposition le réseau électrique pour créer des groupements de consommateurs. Qu'est-ce que votre solution propose de plus que ce qui va se mettre en place avec des infrastructures qui sont déjà existantes ?

- L'Association Court-circuit : Notre système sera aussi bien voire mieux que ce qui sera mis en place dans le futur à la suite de cette loi. Par rapport aux GRD, nous donnons un accès instantané et détaillé des consommations alors que les compteurs intelligents actuels ne donnent que l'indication du total de kWh consommé la veille. Nous serons déjà prêts et compatibles avec les Communautés électriques locales (CEL) lorsqu'elles se mettront en place.

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Certains particuliers ont déjà un système qui propose une application de suivi en direct de sa consommation et ce qui est injecté dans le réseau. Quelle serait la population concernée par votre solution ?

- L'Association Court-circuit : La population concernée sera les particuliers, les entreprises et les collectivités qui n'ont pas d'installation propre. En revanche, pour ceux qui auraient déjà une installation, ils pourraient s'ils le souhaitent se relier au réseau participatif pour injecter son excédent de production.

Monsieur le Conseiller, Joël Pasche : L'excédent de production qui sera vendu à la Romande Energie ne sera pas comptabilisé sur la facture d'électricité finale ?

- L'Association Court-circuit : L'excédent de production n'aura pas d'impact sur la facture finale. En revanche, l'installation de 70 kWh qui est prévue sur la buvette du terrain de foot produira des kWh qui auront coûté moins chers que ceux de plus petites installations réparties sur plusieurs villas. Lorsque des CEL verront le jour comme en Allemagne ou en France, nous serons compatibles et les questions administratives ou comptables pourront alors être réfléchies.

Madame la Conseillère, Caroline Villard Le Bocey : Est-ce qu'il y aura une communauté par site de production ?

- L'Association Court-circuit : il y aura une seule communauté sur le territoire de la commune et la richesse de ce système c'est qu'il pourra être en tout temps enrichi par d'autres producteurs qui se joindraient à l'alimentation en énergie de la communauté.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Le grand avantage de ce projet en plus de produire une énergie propre, locale et citoyenne c'est de créer une rentabilité du terrain de foot ainsi que de la buvette et des vestiaires qui sont du patrimoine administratif qui ne rapporte pas d'argent. Un préavis sera soumis au Conseil communal début 2024.

6. Préavis 2023.08 CC – Budget de la Bourse communale pour l'année 2024

Le rapporteur de la commission des finances lit le rapport.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi projette une présentation pour expliquer le budget 2024 et pour répondre au rapport de la commission des finances. Voir annexe au PV.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani lit les décisions du préavis et demande au Conseil communal de voter :

- Le préavis est adopté à la majorité avec une abstention.



7. Communications des commissions

-

8. Divers

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Lorsque nous construisons une maison nous avons le choix de faire ou non un abri anti atomique. Pourriez-vous nous faire un recensement des ces lieux ?

- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : La protection civile régionale est responsable de la répartition des places. Chaque habitant a une place qui lui est réservée mais elle peut se trouver dans une autre commune. Nous reviendrons vers vous avec des informations plus précises sur les lieux réservés aux habitants de Dailens.

Monsieur le Conseiller, Jacques Meli : Avez-vous des informations sur la qualité de l'eau ?

- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : L'eau est déclarée potable mais sa qualité n'a pour le moment pas changé. Notre volonté est d'enlever totalement les polluants dont le chlorothalonil. Nous vous soumettrons un préavis pour la filtration de l'eau prochainement.

Madame la Conseillère, Alexandra Gubinelli : L'Association Croqu'carotte vous a fait part de ses besoins concernant les rénovations de JVG2 et de la nouvelle structure d'accueil des enfants du parascolaire. Pourriez-vous justifier votre choix de mettre, dans ce deuxième projet de rénovation, la bibliothèque au rez-de-chaussée et le Croqu'carotte à l'étage ?

- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : La raison principale est financière et l'installation de la bibliothèque, qui est un lieu public, au rez-de-chaussée fait sens. L'étage a quant à lui des avantages avec une plus grande surface et l'utilisation de l'ascenseur pour le Croqu'carotte sera possible. Nous devons respecter un budget afin de pouvoir intégrer la bibliothèque au projet de rénovation de JVG 2 car nous ne sommes pas la seule commune à la financer.

Madame la Conseillère, Maryline Donzé : Est-ce que la commune a un règlement sur la taxe des équipements communautaires ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Oui, notre commune a un règlement.

Madame la Conseillère, Rosine Bourquin : Est-ce que le chemin du Pontet a un cédez le passage car l'indication au sol n'est pas claire ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Les lignes seront effacées et un trottoir traversant fait office de perte de priorité.

9. Contre appel

36 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 20 heures 37.

La Présidente



La Secrétaire

Annexes : - Présentation Court-circuit
- Présentation Budget 2024